

CHAPITRE DEUXIEME

L'enseignement.—La mission de l'instituteur et son importance.—Les difficultés qui l'attendent.—Comment on rentre dans la carrière.—L'enseignement et l'avenir de notre race.

Aucune profession ne se rapproche plus du sacerdoce que l'enseignement. L'instituteur et le prêtre sont tous deux par vocation des éducateurs; l'un et l'autre ont le soin de pétrir, en quelque sorte, l'âme de l'enfant. Le prêtre lui distribue le pain de la doctrine, et l'instituteur le pain de l'instruction. Le domaine du prêtre comme de l'instituteur est l'âme de l'enfant avec toutes ses faiblesses. Comme le sacerdoce, l'enseignement est une carrière qui exige de ceux qui l'embrassent des intentions pures, de l'abnégation, du dévouement, des sacrifices.

J'ajouterais que la mission de l'instituteur est plus étendue encore, puisque, tandis que le prêtre s'occupe surtout de l'éducation morale et religieuse, l'instituteur a, lui aussi, à sa charge l'éducation morale et religieuse, avec en plus l'éducation physique et intellectuelle.

Et puis, c'est de l'oeuvre des instituteurs que dépend la félicité d'une nation. Henri IV le reconnaissait bien quand il disait: "La félicité des royaumes et des peuples, et surtout d'un Etat chrétien, dépend de la bonne éducation de la jeunesse, où l'on a pour but de cultiver, de polir, par l'étude des sciences, l'esprit encore brut des jeunes gens, de les disposer ainsi à remplir dignement les différentes places qui leur sont destinées."

L'éducation est la source du bien-être universel. "Par elle, les peuples atteignent au plus haut degré de la civilisation et goûtent ainsi le véritable bonheur; sans elle, au contraire, fatalement, ils tombent dans le malheur."

La mission de l'instituteur et son importance

Comprend-on maintenant quelle noble et grande mission est dévolue à l'instituteur? C'est pourquoi on ne saurait trop exiger de ceux qui veulent embrasser la carrière de l'enseignement les qualités de premier ordre.

Notre province a besoin plus que jamais d'instituteurs et de bons, et notre jeunesse ferait bien, au lieu de s'engager dans le droit ou le notariat, de songer un peu à l'enseignement. Il importe donc de bien la renseigner et c'est ce que j'ai bien l'intention de faire.

L'instituteur est l'éducateur délégué de la famille, de l'Etat et